

RAPPORT MORAL 2019

# SOMMAIRE

|                                                                         |    |
|-------------------------------------------------------------------------|----|
| EDITO .....                                                             | 3  |
| MOBILISES ! .....                                                       | 6  |
| POURSUIVRE L'ACTION EN FAVEUR DE L'INTEGRITE DE LA VIE PUBLIQUE : ..... | 9  |
| PROTEGER ET SOUTENIR LES CITOYENS CONTRE LA CORRUPTION .....            | 12 |
| AGIR EN FRANCE POUR REDUIRE L'IMPACT DE LA CORRUPTION MONDIALE .....    | 15 |
| DIFFUSER UNE CULTURE DE L'ETHIQUE ET DE L'INTEGRITE : .....             | 18 |
| PARTICIPER A LA DYNAMIQUE DU MOUVEMENT MONDIAL : .....                  | 22 |

## EDITO

Chers adhérents, chers amis,

C'est la dernière fois que j'ai l'honneur d'introduire, par cet éditorial, le rapport annuel de Transparency International France.

En effet, après trois années passionnantes passées à la présidence de notre association, je souhaite pour des raisons personnelles, prendre un peu de recul. Je ne solliciterai donc pas un nouveau mandat de Président, tout en restant volontiers à vos côtés comme membre de notre Conseil d'administration, si l'Assemblée veut bien me confier ce nouveau mandat.

Vous serez ainsi appelés, lors de cette assemblée générale, à procéder à la nomination de Patrick Lefas comme membre du Conseil d'Administration et nouveau Président de notre association.

Sélectionné par notre Conseil au terme d'un processus collégial et très professionnel mené au sein du comité des nominations, Patrick sera, j'en suis convaincu, un excellent Président pour notre association et je vous invite à lui accorder toute votre confiance et votre soutien actif.

Avant de vous présenter en quelques lignes l'essentiel de nos réalisations en 2019, comme il est de tradition, je ne puis évidemment passer sous silence l'activité de notre association au premier semestre 2020, marqué par une crise sanitaire sans précédent.

Le confinement a eu bien entendu un impact fort sur notre association : recours à l'activité partielle, télétravail, impossibilité de poursuivre des activités en « présentiel » comme la formation, les réunions de nos deux forums, les contacts avec les décideurs...

Néanmoins nous sommes restés fortement mobilisés pendant ces quelques mois. Les périodes de crise et d'état d'urgence sont hélas propices, sous couvert de mesures transitoires qui risquent de se pérenniser, à l'affaiblissement des libertés publiques, au recul de la transparence, à la mise en place de procédures publiques opaques, au développement de pratiques de corruption sur fond de conflits d'intérêt. Il convient d'être plus vigilants que jamais, en particulier dans les domaines de la santé et des aides publiques !

Nous avons donc interpellé à intervalles réguliers les pouvoirs publics pour dénoncer certaines tentations (par ex renvoyer l'application du registre des représentants d'intérêt pour les collectivités locales en 2023, augmenter les seuils de publicités des marchés publics locaux..) et nous avons réitéré nos demandes de renforcement de la réglementation du lobbying : modifier le décret de la loi Sapin, tout à fait insuffisant et rendre publics les rendez-vous des lobbyistes avec les parlementaires, les ministres, membres de cabinet et directeurs d'administration centrale.

Pendant cette période, nous avons aussi activement poursuivi notre action en faveur de la restitution des avoirs confisqués, dans un contexte marqué par les condamnations de Gulnara Karimova et Rifaat el Assad. Nous avons enfin saisi l'occasion de la nomination du nouveau président de la Commission Nationale de Contrôle des Comptes et des Financements Politique pour développer auprès du Parlement notre plaidoyer en faveur d'un meilleur contrôle du financement de l'élection présidentielle.

Notre association reste donc totalement mobilisée dans ce contexte difficile, tout en étant attentive à l'équilibre de ses comptes et à sa trésorerie.

En cela, 2020 prolonge 2019 !

Vous constaterez en effet, à la lecture de ce rapport, que 2019 fut pour notre association une année de forte activité, avec de bons résultats.

En préambule je formulerais néanmoins une inquiétude : en dépit de la mise en œuvre de la loi Sapin 2, de la montée en régime de l'Agence Française Anticorruption, de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, du Parquet National Financier - dont nous nous félicitons - la défiance des citoyens à l'égard du politique reste forte, la France recule de plusieurs places dans le classement annuel de Transparency et la dynamique créée par l'adoption des lois Sapin 2 et « confiance dans la vie politique » s'est tarie . Il nous faut donc rester vigilants et insister plus que jamais sur la mise en œuvre des textes adoptés et sur l'augmentation indispensable des moyens financiers, techniques, humains de la justice et de l'ensemble des institutions qui luttent contre la corruption et pour l'intégrité de notre vie publique. A défaut cet effort législatif resterait largement lettre morte.

C'est dans ce contexte que nous avons agi en 2019.

Parmi tant de sujets, je retiendrai quelques éléments saillants, emblématiques de notre action dans toutes ses dimensions : plaidoyer, accompagnement des acteurs, soutien à la société civile, actions contentieuses...

- La condamnation confirmée et même aggravée en appel de Téodorin Obiang ;
- La poursuite de notre plaidoyer pour l'adoption d'une loi permettant la restitution des avoirs aux populations spoliées ;
- L'interpellation du gouvernement et des parlementaires, en commun avec le WWF, pour un lobbying plus transparent et responsable : revoir le décret Sapin 2 pour assurer une véritable traçabilité du lobbying, (qui n'existe toujours pas !), obtenir des élus et des membres du gouvernement et de la haute administration qu'ils publient leurs rv avec les lobbyistes !
- Le développement du forum des collectivités engagées qui comprend désormais 8 collectivités et s'est réuni à 3 reprises en 2019 et notre demande d'engagements éthiques et de transparence auprès des listes candidates aux élections municipales
- La poursuite active de nos travaux au sein du Forum des Entreprises Engagées
- L'augmentation du nombre de nos formations en milieu universitaire
- Notre forte contribution à la montée en régime de la maison des lanceurs d'alerte, grâce à laquelle nous poursuivons notre plaidoyer en faveur des Lanceurs d'Alerte.

J'ajouterai que grâce à un développement dynamique de nos ressources, nous avons pu terminer l'exercice 2019 avec un excédent budgétaire de près de 90 000 euros, qui nous a permis de parvenir à un niveau de trésorerie satisfaisant début 2020 et d'affronter dans de meilleures conditions la crise sanitaire.

Je souhaiterais enfin mentionner l'élection de François Valerian, membre de notre Conseil au Conseil d'administration de Transparency international en novembre dernier et le féliciter en notre nom à tous. Cette belle nomination vient renforcer les liens avec notre maison mère et faciliter les coopérations indispensables avec le mouvement international et les sections qui le composent.

Toutes ces actions ont été rendues possible grâce à l'engagement d'une équipe fortement renouvelée en 2019 et dirigée à partir de l'automne par Nadège Buquet, nouvelle déléguée générale venue de

l'ADIE. Et aussi grâce à votre mobilisation à tous, membres et bénévoles de notre association et membres de notre Conseil d'administration. Sans oublier tous ceux qui nous soutiennent financièrement.

Merci à toutes et à tous pour votre implication et votre soutien ! C'est grâce à vous que nous pouvons continuer avec détermination ce combat indispensable en faveur de la transparence et de l'éthique de notre vie publique et économique.

Marc André Feffer,

Président

Transparency International France

## Mobilisés !

### **Une équipe fortement renouvelée en 2019 :**

Au cours de l'année 2019, la composition de l'équipe permanente a beaucoup évolué.

Laurene Bounaud, déléguée générale de Transparency France a quitté l'association à l'été pour mener un projet personnel, après avoir apporté pendant plusieurs années une forte contribution au développement de notre association en France comme dans le réseau international de TI.

Nicole Marie Meyer en charge de l'alerte éthique, ainsi qu'Anne Boisse, chargée de la communication et des relations presse, ont elles aussi quitté l'association pour se consacrer à d'autres missions professionnelles. Nicole Meyer a poursuivi son travail de plaidoyer destiné à la protection des lanceurs d'alerte en rejoignant la Maison des Lanceurs d'Alerte dont elle avait activement contribué à la création.

En 2019, l'équipe a accueilli Kevin Gernier, désormais en charge d'animer et de développer le Forum des collectivités locales, lancé un an auparavant, et dont les adhésions ont significativement augmenté au cours de l'année.

Benjamin Guy a également rejoint l'équipe comme Responsable de la communication et des relations presse. Il se charge aussi d'animer le réseau d'adhérents et de sympathisants de notre ONG.

Enfin, Marina Yung a quitté son poste de Responsable administrative et financière, après plus de 10 années passées dans l'organisation sur différents postes, dont le suivi des différentes actions contentieuses menées pour la section française. Le recrutement de Yulizh Lecareux en remplacement de Marina, vient ponctuer ces évolutions.

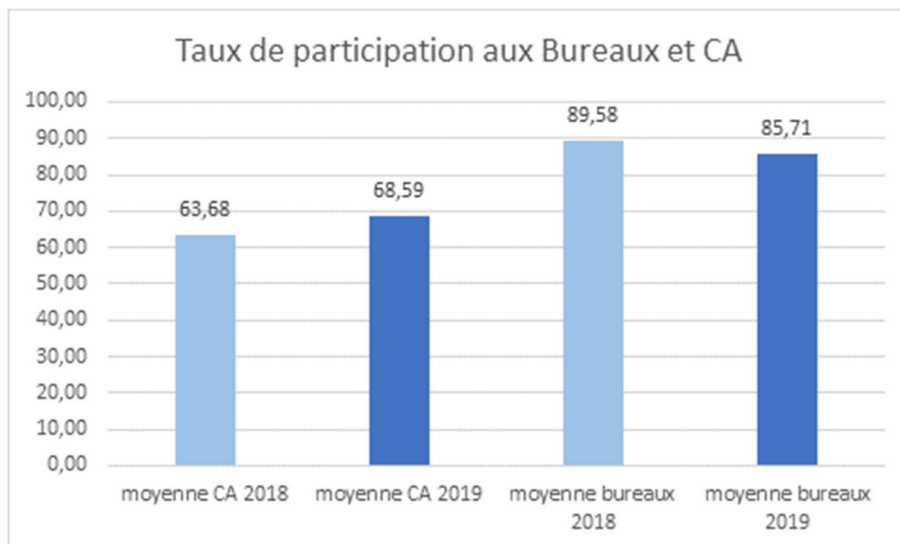
C'est donc une équipe de 8 permanents, à laquelle se sont associés deux élèves avocat et également 2 stagiaires, que Nadège Buquet, jusque-là responsable du plaidoyer à l'ADIE, a rejointe en septembre 2019 en tant que nouvelle déléguée générale.

### **Des administrateurs impliqués :**

En 2019 sept mandats d'administrateurs venaient à expiration, dont 5 ont été renouvelés : ceux de François Valérian, Véronique Magnier, Catherine Pierce, Gérard Kuster et Bernard Soulage. En revanche Corine Lepage, Anne Marie Ducroux, ont à cette occasion quitté le conseil d'administration, mais ont continué à en suivre les travaux. Corine Lepage a par exemple contribué à la réflexion qui a conduit à la campagne commune avec le WWF sur la transparence du lobbying.

Par ailleurs, depuis septembre 2019, Sylvette Toche a rejoint le bureau de l'association, et Alain Champigneux a été élu vice-Président en remplacement de Catherine Pierce qui avait souhaité être déchargée de ce mandat.

Au-delà des réunions des instances de TI France, nombre d'administrateurs apportent une contribution importante au suivi et à l'animation de projets spécifiques comme les relations avec les adhérents, la participation aux travaux du CAJAC, du Forum des entreprises, du Forum des collectivités locales, le suivi contentieux notamment des procès BMA, l'international et l'articulation de nos travaux avec le Mouvement ...



### **Des bénévoles pleinement intégrés**

La nature des missions de TI France rend difficile une implication au long cours d'un grand nombre de bénévoles. L'association des bénévoles à nos travaux est donc le plus souvent ponctuelle, pour les besoins d'un projet précis.

En revanche, deux missions conduites par la section justifient une implication de bénévoles sur le long terme. Tout d'abord pour la réalisation de notre mission Enseignement supérieur en 2019, 17 bénévoles sont intervenus pour près de 900 heures dédiées à la formation de futurs professionnels. Marie Noelle Gibon prend pleinement en charge la réalisation de cette mission en animant et coordonnant les interventions de nos bénévoles-formateurs.

De la même façon, notre CAJAC animé par un élève avocat reçoit le soutien d'un groupe d'avocats et magistrats bénévoles, lors de réunions mensuelles.

### **Une information dédiée aux adhérents**

Le nombre d'adhérents à l'association reste stable. En 2019, ce sont ainsi près de 250 adhérents qui ont pu suivre notre actualité de façon privilégiée et participer à nos réunions d'accueil et d'information. Un format de rencontres thématiques comme celle proposée par Sahand Saber, avocat au Barreau de Paris, a été testé et devra être développé. Ordinairement réservée aux adhérents, une première réunion d'information a été ouverte aux sympathisants en octobre 2019. Cette expérience a permis d'élargir le cercle des participants et d'ouvrir les discussions. Une telle formule pourra être reconduite.

### **Un programme de travail 2019 articulé autour d'une réflexion stratégique :**

Afin d'alimenter la réflexion autour de la stratégie à moyen terme Vision 2030 initiée par le Mouvement à l'été 2019, administrateurs et permanents de TI France ont engagé un travail de cartographie de tous les acteurs intervenant dans le champ de la lutte contre la corruption et pour la transparence de la vie publique.

Le constat est net : le nombre d'organisations avec lesquelles TI France partage tout ou partie de son champ d'intervention n'a eu de cesse de croître. Il était donc essentiel de réfléchir au positionnement futur de Transparency France parmi ces acteurs, certains institutionnels et récents (AFA, HATVP, Parquet national financier...), ou associatifs (Anticor, Sherpa, CCFD, Oxfam ...), ou encore des think tank (Stop corruption, Observatoire de l'Ethique Publique...) ainsi qu'aux axes possibles d'actions à mener en commun.

Simultanément, les attentes des citoyens, le développement des réseaux sociaux, des technologies d'information nous conduisent à considérer nos priorités et nos modes d'action de façon renouvelée. De cette réflexion qui s'est dégagée lors d'un séminaire du Conseil d'administration à l'automne 2019 émergé la nécessité pour TI France de renforcer sa capacité d'étude, et d'approfondir 4 thèmes principaux :

- Approfondissement de notre analyse de la perception de la corruption par la société civile ;
- La jeunesse face aux problématiques de l'éthique, de la probité et de la corruption ;
- La relation avec la société civile de TI et sa communication ;
- L'impact pour TI et l'apport des technologies de blockchain et d'intelligence artificielle ;

Afin de travailler ces thèmes, des rencontres et auditions seront menées, conduites également au cours de 2020, dans un contexte qui, bien entendu, devra prendre en compte les bouleversements issus de la crise sanitaire, économique et sociale que nous affrontons.

## Poursuivre l'action en faveur de l'intégrité de la vie publique

Avec la « loi sur la transparence en 2013, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique » en 2016, mais aussi la « loi de moralisation de la vie politique » quant à elle votée en 2017, le cadre légal en faveur de la lutte contre la corruption et pour la transparence de la vie publique n'a eu de cesse de se renforcer. Simultanément le panorama des acteurs de la lutte contre la corruption s'est enrichi de nouveaux acteurs, institutionnels ou associatifs.

Pourtant la défiance citoyenne persiste. Au classement 2019 de l'indice de perception de la corruption (IPC), la France recule passant de la 21<sup>e</sup> à la 23<sup>e</sup> place parmi les 180 pays et territoires figurant à l'étude. Ce recul fait écho au rapport du Greco, l'organe anti-corruption du Conseil de l'Europe, qui pointait à peine une dizaine de jours avant la publication de l'IPC, la persistance en France de “zones grises” dans la lutte contre la corruption et appelait cette dernière à plus d'efforts pour prévenir la corruption “au sein de l'exécutif”.

En mars 2019, notre association réalisait un sondage avec l'institut Harris interactive afin de connaître justement les perceptions de la corruption en France. Il ressort de ce sondage que plus de 9 Français sur 10 estiment que des personnalités exerçant des hautes responsabilités ou ayant du pouvoir, au moins pour une petite partie d'entre elles, sont aujourd'hui corrompues. 46% vont même jusqu'à estimer que ces figures de pouvoir seraient corrompues pour la plus grande partie d'entre elles. Toujours massif, ce sentiment d'une « classe dirigeante » en majeure partie corrompue est néanmoins en nette baisse (-11 points) par rapport à la mesure effectuée à la même période en 2017, où le contexte était très impacté par les rebondissements de l'« affaire Fillon », au cœur de l'élection présidentielle .

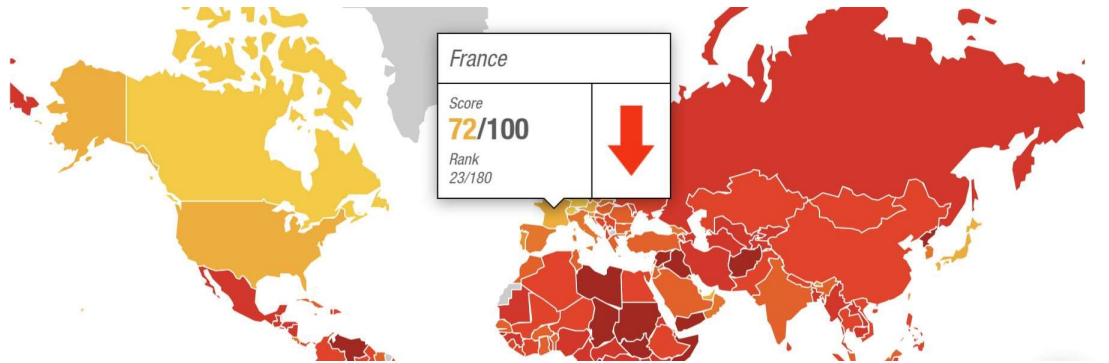
Les Français ne regardent néanmoins pas toutes les catégories exerçant des responsabilités avec la même sévérité.

Ce sont les personnalités politiques qui concentrent plus que les autres, les doutes à l'égard de leur probité. Le soupçon de corruption marque tant le niveau national : les députés ou sénateurs (74% les estiment corrompus) ou l'exécutif national (Président, Ministres ; 69%) que le niveau européen, 73% des Français estimant que les députés européens sont corrompus.

Le domaine privé est lui aussi hautement mis en doute. Remise en lumière notamment par l'affaire Carlos Ghosn, la corruption (réelle ou supposée) des dirigeants des grandes entreprises est actée pour près de 67% des Français, qui expriment le même sentiment à l'égard de l'univers bancaire et financier (63%). Si certaines professions (journalistes, syndicalistes, fonctionnaires du droit) apparaissent comme sujettes à des enjeux de corruption, certaines sont plus aisément exemptées de soupçons, comme les militants associatifs, les dirigeants de TPE/PME ou les professions de santé, moins de 30% les estimant corrompus.

« Les gouvernements doivent s'attaquer de toute urgence au rôle corrupteur des grosses sommes d'argent dans le financement des partis politiques et à l'influence induite qu'elles exercent sur nos systèmes politiques,

Delia Ferreira Rubio Présidente Transparency International (extrait rapport CPI 2019).



Ces deux indicateurs que sont l'IPC et le sondage Harris ne portent néanmoins que sur la perception de la corruption, faute d'une réelle capacité à mesurer objectivement le phénomène protéiforme de la corruption. Ainsi, s'il est possible que ces chiffres traduisent aussi en partie l'efficacité d'un cadre légal renforcé (l'affaire Delevoe par exemple a émergé grâce aux déclarations désormais obligatoires, publiées par la HATVP), il n'en reste pas moins que l'ensemble des leçons des différents scandales ou affaires n'ont pas été tirées.

#### - UN LOBBYING RESPONSABLE ET TRANSPARENT :

La transparence du lobbying, voici un enjeu dont Transparency s'est saisi de longue date, et qui a trouvé un écho et une accélération au cours de l'année 2019.

Pourquoi remettre ce plaidoyer au-devant de la scène alors même que la loi Sapin 2 est venue apporter un encadrement à cette pratique ?

Alors que plus d'un an s'est écoulé depuis la mise en œuvre du registre des représentants d'intérêts, les premières données et informations publiées montrent les limites de l'outil, et l'écart qui s'est creusé entre l'intention originelle (permettre l'observation de la « fabrique de la loi, ») et un registre qui aujourd'hui n'est guère plus utile qu'un annuaire des représentants d'intérêt.

**C'est avec le WWF, sous la forme d'une tribune co-signée dans le JDD avec Pascal Canfin au printemps : « Lobbying : osons la transparence », puis d'une pétition,** que TI France relance publiquement le sujet et interpelle les décideurs publics pour en finir avec « la boîte noire du lobbying ».

Nos revendications ?

- rendre plus transparentes les activités des représentants d'intérêt et leur impact sur la loi au travers d'une révision du décret relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts
- responsabiliser les responsables politiques (membres de gouvernement et cabinet, parlementaires, directeurs d'administration) en les appelant à rendre publiques leurs rencontres avec les représentants d'intérêt

Transparency France publie alors son nouveau rapport : « Pour un meilleur encadrement du lobbying ».

« 88% des Français considèrent que le renforcement de l'éthique et de la transparence des institutions européennes devrait être une priorité pour l'Union européenne »,

selon le sondage Harris Interactive pour Transparency International France (mars 2019)

Cette campagne a produit de premiers résultats. Alors même que le député Sylvain Waserman travaillait à la rédaction des « 25 propositions pour un lobbying plus raisonnable et transparent » après avoir organisé les « 24h chrono » auxquelles TI France a contribué, ce sont quelques 322 députés français qui signaient en septembre 2019 une tribune dans Le Monde pour « oser la transparence ».

De quoi se réjouir ? Le lobbying est désormais un sujet d'attention pour les politiques, mais il reste pourtant à transformer en actes les engagements pris. De quoi maintenir le sujet à l'agenda 2020 ...

Tout au long de l'année 2019, plus d'une trentaine de rendez-vous ont été menés par Transparency France avec des décideurs publics : membres du Gouvernement, du Parlement, ou encore des membres de Cabinet et de directions d'administrations centrales. Dans un souci d'exemplarité, nous publions systématiquement sur notre site internet [l'agenda de ces rencontres](#), et les sujets qui y sont abordés. De la même façon notre section est déclarée au registre national des représentants d'intérêt et publie sur le site de la HATVP l'ensemble des actions d'influence qu'elle conduit.

- REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DEONTOLOGIE DES HAUTS FONCTIONNAIRES :

La réforme de la fonction publique adoptée en juillet par le Parlement était très attendue, la section ayant activement contribué aux réflexions préalables.

TI France avait notamment soutenu la perspective d'une fusion de la commission de déontologie et de la HATVP, transférant ainsi le contrôle déontologique de la fonction publique à une institution ayant le statut d'autorité administrative indépendante, ou encore le contrôle du risque de conflits d'intérêts en cas de « rétropantouflage ».

Autant de préoccupations qui sont désormais encadrées par la loi, mais qui supposent de doter la HATVP des moyens nécessaires à un bon exercice de sa mission en lien avec les déontologues de collectivités publiques. La réalité de la mise en œuvre reste donc à apprécier dans les mois et années à venir, faisant ainsi l'objet de la vigilance de notre association.

Ces avancées, appelées par TI France, feront ainsi l'objet de travaux dans le cadre du Forum des collectivités locales, notamment en ce qui concerne l'accompagnement de la montée en compétences des référents déontologues qui sont désormais impliqués dans le contrôle des conflits d'intérêts.

## Protéger et soutenir les citoyens contre la corruption

### - LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE :

#### **Une directive européenne, ambitieuse mais perfectible :**

Déjà en amont de la loi Sapin 2 et de la première définition du lanceur d'alerte dans le droit français, Transparency France conduisait un plaidoyer très actif pour la protection de ces personnes dont l'histoire avait d'ores et déjà montré combien leur geste signifiait pour eux, à tout le moins, une mise au ban de la sphère professionnelle. Ce plaidoyer a permis l'adoption avec la loi Sapin 2 d'une reconnaissance et d'une protection des lanceurs d'alerte.

Mais il était nécessaire d'étendre cette démarche au niveau européen afin de créer un régime protecteur unifié dans l'ensemble de l'Union. TI France TI EU et TIS ont fortement milité en ce sens auprès du Parlement européen et avec succès.

Ainsi le 16 avril 2019, les députés européens adoptaient avec 591 voix sur 653, une directive offrant une solide protection aux lanceurs d'alerte, permettant une harmonisation indispensable dans l'ensemble de l'Union, alors que seuls dix pays s'étaient jusque-là dotés d'un texte visant la protection des lanceurs d'alerte.

Parmi les points pour lesquels TI France s'était fortement positionnée, voyant ici une avancée supplémentaire par rapport à la loi Sapin 2 : l'alerte en deux paliers et non plus 3. En effet, les lanceurs d'alerte peuvent désormais choisir de saisir en premier lieu la voie interne (l'organisation délictueuse) ou directement les autorités compétentes.

#### **Parmi les avancées apportées par cette directive :**

- une meilleure protection de tous ceux qui signalent des « manquements à la loi », actes ou omissions, qu'il s'agisse d'activités illicites (comme la corruption) ou d'abus de droit (comme l'optimisation fiscale agressive), dans le cadre de leur travail.
- une immunité civile et pénale en cas de divulgation d'un secret protégé, y compris le secret des affaires, tandis que des sanctions civiles et pénales dissuasives sont prévues pour les auteurs d'entrave au signalement, les auteurs de représailles contre les lanceurs d'alerte, ou en cas de rupture de confidentialité de leur identité.
- l'interdiction de toute représailles et l'obligation de protection contre toutes représailles, protection étendue à la famille, aux collègues ou personnes morales impliqués dans l'alerte. Le texte prévoit également l'obligation d'accès à un conseil gratuit et indépendant.

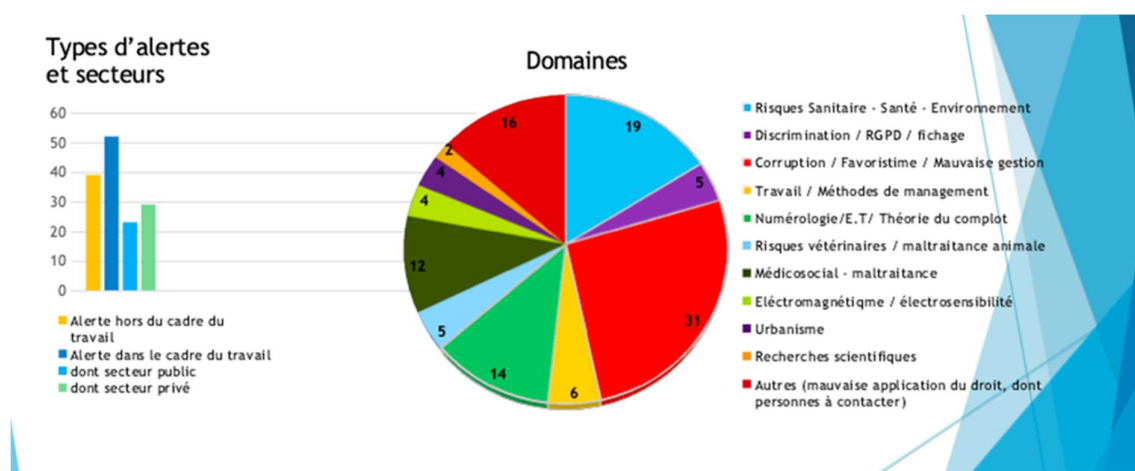
Le sujet de la protection des lanceurs d'alerte a progressé sous l'effet de la très forte mobilisation de la société civile, cette mobilisation reste essentielle. Transparency France, en lien avec le bureau de TI Europe, continuera à œuvrer en ce sens, au cours des 24 mois à venir dans la perspective de cette transposition.

Ce plaidoyer est d'ores et déjà activement porté, non plus seulement par TI France, mais par un large collectif d'organisations réunies au sein de la Maison des Lanceurs d'Alerte.

## La Maison des Lanceurs d'alerte (MLA) :

Depuis la création de la MLA fin 2018, Transparency France en assure la co-présidence avec Sciences citoyennes, assurant ainsi la continuité du plaidoyer conduit antérieurement à la loi Sapin 2 puis en faveur d'une directive européenne.

Au cours de sa première d'année d'activité, la MLA a tout particulièrement travaillé à la mise en place de l'aide juridique individuelle à apporter aux personnes souhaitant lancer une alerte et cherchant pour cela conseil auprès de cette organisation qui apparaît désormais comme la structure en France, pleinement dédiée à l'accompagnement des lanceurs d'alerte. C'est ainsi plus d'une centaine de personnes qui a été accompagnée au cours de l'année 2019.



Au-delà de sa mission d'accompagnement, la MLA mène également un plaidoyer très actif non seulement en France, mais aussi en lien avec des partenaires internationaux comme le réseau Whistleblowing International Network (WIN), The Signals Network, Eurocadres et Valencia Déclaration.

En novembre 2019, la MLA était à l'origine d'une lettre ouverte au Président de la République, signée par plus de 50 organisations dont TI France, pour que la transposition de la directive européenne permette de doter la France d'un des meilleurs standards de protection des lanceurs et lanceuses d'alerte, et que cette transposition soit aussi l'occasion d'intégrer les préconisations du Conseil de l'Europe.

### - LE CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET D'ACTION CITOYENNE « CAJAC » :

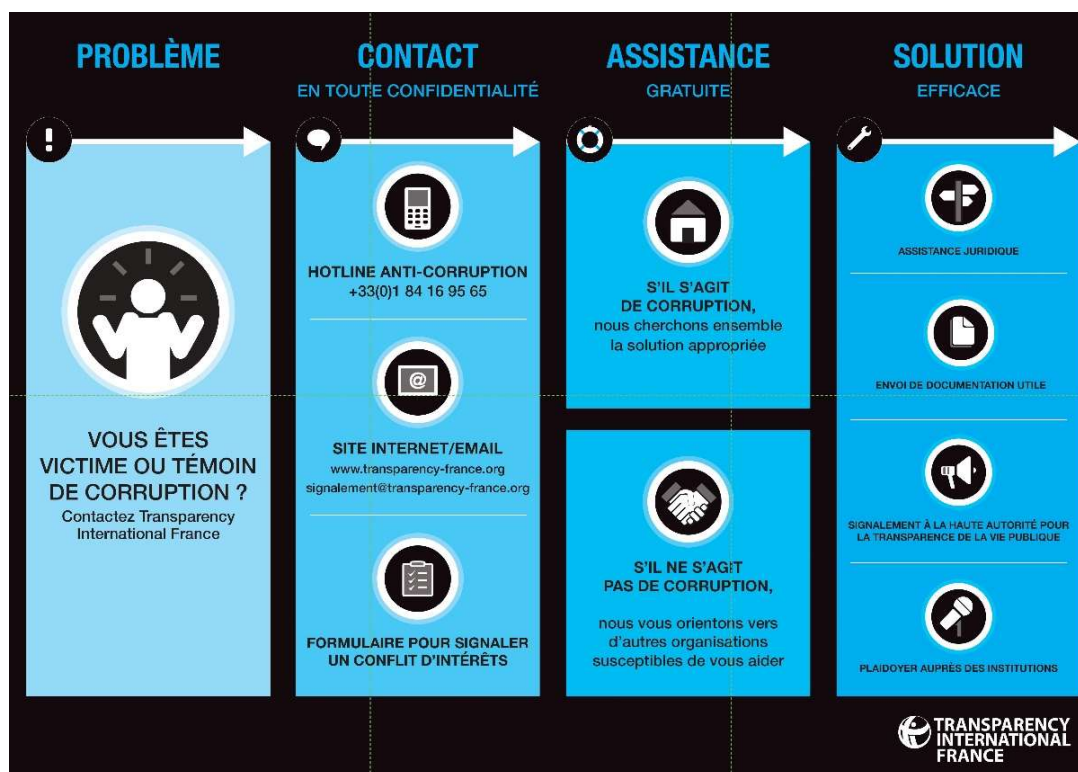
La complémentarité entre le CAJAC et la MLA s'est pleinement installée, avec l'aide notamment de l'élève avocat en charge de l'animation de notre « clinique du droit », qui dédie un jour par semaine à la MLA. La mission du CAJAC reste en effet centrée sur l'accompagnement des victimes ou témoins de faits de corruption, qui souhaitent signaler des faits intervenus dans le cadre de leur travail ou dans leur vie quotidienne.

En 2019, 157 signalements ont été reçus et traités par le CAJAC (dont près de la moitié jugés « sérieux »), portant à 962, le nombre total de signalements traités depuis l'ouverture du CAJAC en

2014. 14 signalements reçus en 2019 relevaient de l'"alerte éthique" ont donc été transmis à la MLA (8,91%).

La permanence téléphonique quotidienne du CAJAC permet l'analyse des signalements traitant de corruption, de conflits d'intérêts et plus généralement d'atteintes à la probité ou encore des signalements concernant des déclarations d'intérêts ou de patrimoines inexacts ou incomplètes et qui concernent un décideur public visé par ces obligations déclaratives. Grâce à cette permanence téléphonique, les citoyens peuvent désormais connaître leurs droits, et agir en conséquence.

En 2019, un nouvel outil a été mis au service des citoyens : **une plateforme entièrement sécurisée** permettant de déposer un signalement de façon confidentielle. Cette plateforme a été développée en collaboration avec Nothing2Hide, ONG spécialisée dans la sécurité informatique des journalistes et de leurs sources, a fait le choix de s'appuyer sur le service Globaleaks.



## Agir en France pour réduire l'impact de la corruption mondiale

Selon une estimation de la Banque Mondiale, la corruption transnationale ferait perdre chaque année aux pays en développement, entre 20 et 40 milliards de dollars, c'est-à-dire 20 à 40 % du montant de l'aide annuelle au développement.

Alors même que la Convention des Nations Unies Contre la Corruption prévoit la restitution obligatoire et intégrale des avoirs illicites au profit de l'État étranger victime, dans les cas de soustraction de fonds publics ou de blanchissement de fonds publics soustraits. Ce texte s'applique très rarement, seulement lorsque les juridictions étrangères ont engagé et mené à leur terme les procédures judiciaires nécessaires au recouvrement des avoirs illicites. TI France, depuis plus de 10 ans maintenant reste attachée à rendre possible cette restitution aux populations spoliées. C'est d'ailleurs pour servir ce plaidoyer, qu'elle s'est constituée partie civile dans les différents procès dits « des biens mal acquis », dont le procès contre Théodorin Obiang, vice-président de Guinée équatoriale, qui est venu en appel en décembre 2019.

### Comment restituer l'argent de la corruption, aux populations spoliées ?

L'année 2019 a marqué une accélération significative du plaidoyer conduit par TI France sur le sujet de la restitution des avoirs. La stratégie de plaidoyer élaborée par TI France a en effet rencontré un succès notable et permis de faire avancer le sujet de façon inédite.

Tout d'abord à l'occasion d'un colloque organisé le 22 mars 2019 au Sénat sous l'égide du sénateur Sueur, Vice-Président de la commission de lois, Transparency France a eu l'occasion de rappeler les 5 principes essentiels devant guider la restitution des avoirs – transparence, redevabilité, solidarité, efficacité et intégrité – et de discuter des modalités concrètes de restitution grâce aux interventions d'experts internationaux, de militants des Droits de l'homme et de l'anticorruption.



Quelques semaines plus tard en avril, la proposition de loi de Jean Pierre Sueur, relative à la restitution des avoirs issus de la corruption transnationale, et inspirée par le plaidoyer conduit par TI F, était adoptée en première lecture par le Sénat à une très large majorité des voix. Ce texte prévoyait d'isoler au sein du budget général de l'Etat français, les sommes issues de la corruption transnationales en vue de leur affectation au bénéfice des populations des Etats d'origine.

La dynamique était lancée, conduisant le Gouvernement à inscrire le sujet à l'agenda politique notamment en mandatant une mission parlementaire sur le retour des « Biens Mal Acquis », et en s'engageant à étudier cette question dans le cadre du projet de loi de finances 2020.

**Cette mission parlementaire** a conduit à la rédaction par les députés Laurent Saint Martin et Jean Luc Warsman, d'un Rapport transmis au Premier ministre fin novembre reprenant les 5 grands principes soutenus par TI France. Néanmoins, il reste à ce que les préconisations du rapport trouvent leur concrétisation, et ceci rapidement. Ce sera un élément important du plaidoyer de l'association en 2020.

*Sans l'adoption rapide d'un cadre juridique rigoureux et transparent, les biens mal acquis risquent de devenir des biens mal restitués. L'urgence est réelle (...). Par ailleurs la France est sur le point de restituer plus de 60 millions d'euros sans conditions particulières à la République d'Ouzbékistan, pays classé 158ème sur 180 par l'indice de perception de la corruption de Transparency International. En l'état actuel du droit, rien ne garantit que les avoirs confisqués, une fois restitués, soient affectés aux besoins des populations spoliées, ce malgré les alertes de Transparency et Sherpa»,*

Marc André Feffer, novembre 2019.

#### **Plaidoyer en faveur de la restitution des avoirs Ouzbeks**

Le 9 juillet 2019, la justice française a rendu une décision condamnant la fille de l'ex-président ouzbek pour corruption, Goulmira Karimova, et a ordonné la restitution de ses biens acquis illicitement en France à l'Ouzbékistan. Cette décision, rendue à huis clos et à caractère définitif, fait suite à une comparution avec reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC).

Ainsi, pour la première fois dans une affaire type « Biens Mal Acquis », la France va restituer des avoirs saisis sur son territoire. Et elle s'apprête à le faire en dehors de tout cadre spécifique permettant de s'assurer de la transparence, la redevabilité et l'intégrité de ce processus de restitution.

L'analyse de cette décision a permis à Transparency International France et Sherpa de se saisir de cette question et de demander aux autorités françaises compétentes de mettre en œuvre un processus de restitution ad hoc qui respecte ces principes et s'inspire de la démarche du gouvernement suisse. Sans succès à ce jour.

Face à cette occasion manquée pour la France de se montrer exemplaire en matière de restitution des avoirs, TI France poursuit son action de plaidoyer pour que cette situation ne puisse plus se reproduire.

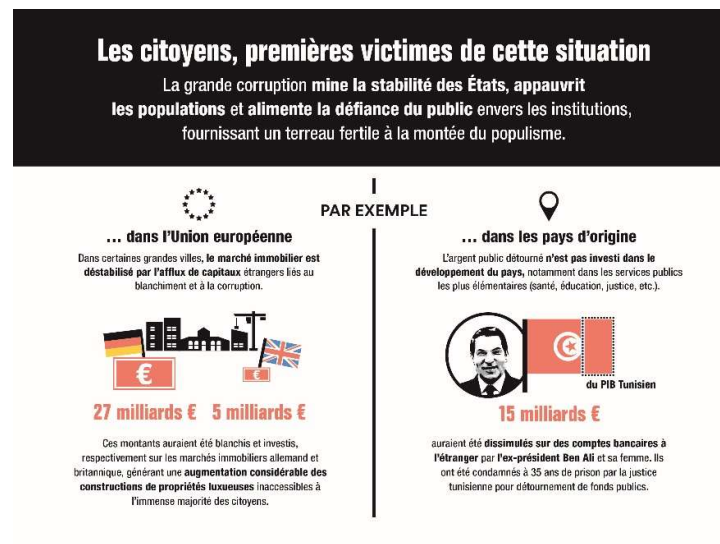
En décembre 2019 se tenait également l'**appel du procès Teodoro Obiang Jr, vice-président de Guinée équatoriale**. Quelques mois plus tard, la Cour d'appel de Paris rend sa décision et confirme la peine de 3 ans de prison avec sursis et la confiscation de l'ensemble de ses biens sur le territoire français, d'une valeur estimée à 150 millions d'euros. Quant à l'amende, de 30 millions d'euros infligée avec sursis en première instance, elle la transforme en une amende de 30 millions ferme.

T Obiang s'est depuis pourvu en cassation, et nous restons par ailleurs dans l'attente de la décision de la Cour Internationale de Justice sur la question du statut de l'immeuble saisi.

Ainsi, l'année 2019 aura vu s'accélérer considérablement le « calendrier BMA ». Pour autant, l'objectif de créer un cadre juridique pour la restitution du produit des avoirs illicites, aux populations spoliées, reste à atteindre.

**Pour faire valoir son plaidoyer en faveur de la restitution des avoirs TI France a réalisé différents supports pour sensibiliser un public toujours plus large :**

- une infographie préparée en coordination avec le bureau européen sur les principaux obstacles au recouvrement des avoirs dans les Etats Membres de l'Union européenne ;



- ou encore, un guide pratique détaillant chacun des 5 grands principes illustrés par des exemples de restitutions menées à l'étranger.

## Diffuser une culture de l'éthique et de l'intégrité

Parmi les principales missions de notre association, l'accompagnement des acteurs, qu'ils soient entreprises, collectivités ou citoyens, reste un enjeu essentiel, parce que la pédagogie, la sensibilisation sont en effet l'outil préventif le plus efficace afin d'atteindre l'objectif de l'association : un monde dépourvu de corruption. La loi Sapin 2 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption, et pour la modernisation de la vie économique adoptée en décembre 2016 a clairement changé la donne et imposé un cadre contraignant. Néanmoins tous les acteurs ne disposent pas de moyens identiques pour s'approprier puis mettre en œuvre ces nouvelles règles de compliance. Aussi, Transparency France a fait de l'accompagnement une de ses principales missions, notamment en animant des échanges de bonnes pratiques, entre collectivités, entre entreprises afin d'assurer un haut niveau de mise en œuvre de la loi.

Mais parce que la prévention du risque de transparence de manquement à la probité peut commencer plus en amont encore, TI France a choisi de passer la porte des universités, des écoles pour sensibiliser à ces sujets.

### AUPRES DES ENTREPRISES :

**Le Forum des entreprises engagées** a maintenu un rythme de travail régulier tout au long de l'année, soit environ une réunion tous les 2 mois. Deux nouveaux membres ont rejoint le groupe : Maison de familles et Toit et joie.

Parmi les sujets traités au sein du Forum en 2019, le lobbying : à travers la Charte des entreprises pour un lobbying responsable. Le travail sur cette charte a été l'occasion pour TI France de développer un matériel pédagogique. De plus, alors qu'interviennent les premiers contrôles par la HATVP sur les déclarations des lobbyistes, la plateforme des signataires de la Charte permet la diffusion des meilleures pratiques d'ores et déjà mises en œuvre par les entreprises engagées auprès de TI France.

Cette Charte est ouverte à toutes les entreprises, fédérations d'entreprises, associations professionnelles, syndicats et ONG (membres ou non de Transparency France) qui souhaitent travailler à un lobbying responsable, en lien avec les engagements pris au titre de leur politique d'éthique et de responsabilité sociétale ou de leur gouvernance.

Le partage d'expériences entre entreprises a par ailleurs pleinement bénéficié du maillage international du mouvement, lequel a favorisé un travail en réseau grâce à la mobilisation d'autres sections sur un sujet comme « Sport et éthique » en liaison avec TI Allemagne, ou encore avec TI Espagne en cours de réflexion sur l'adoption d'une loi reprenant les standards de la loi Sapin.

Enfin des sensibilisations, à raison d'environ une par mois, ont pu être proposées au top management, à la fois pour les membres du Forum mais aussi pour d'acteurs tels La MAIF, BIOCOOP, Armatiss, Limagrains etc ...

## **Un partenaire nouveau : la CFDT**

Pour la première fois, TI France signe en 2019 un partenariat avec une organisation syndicale, la CFDT, laquelle souhaite en effet que notre ONG l'accompagne dans la construction d'une culture de la conformité et de l'éthique qui prenne en compte la cartographie des risques de l'organisation.

Ce partenariat, d'une durée de deux ans, permet à l'ONG de s'adresser à de nouveaux acteurs soucieux de s'adapter à l'écosystème dans lequel ils évoluent. Il témoigne aussi de la confiance accordée dans ce paysage en constante évolution.

## AUPRES DES COLLECTIVITES LOCALES :

La France a franchi ces dernières années des étapes décisives en matière de transparence de la vie publique. La question déontologique est devenue une préoccupation centrale des citoyens qui ne saurait être abordée sans impliquer étroitement les collectivités territoriales, poumons de la vie démocratique. C'est au niveau local que les citoyens interagissent le plus avec le secteur public. Il est donc indispensable de valoriser et d'encourager la mobilisation des acteurs territoriaux en faveur de la transparence et de l'intégrité de la vie publique. C'est là la vocation du Forum des collectivités engagées (FCE).

Le FCE a fêté en 2019 son premier anniversaire, et accueilli de nouveaux membres venus rejoindre les 6 premiers fondateurs, à savoir la Région Nouvelle Aquitaine, la métropole de Grenoble et le Département de Seine Saint Denis.

3 réunions di FCE ont eu lieu en 2019. Elles ont été l'occasion de partager les expériences et bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de dispositif interne de recueil de signalements de lanceurs d'alerte, de prévention des conflits d'intérêts et de travailler sur les engagements proposés par Transparency aux candidats aux municipales de 2020.

Sur ce dernier point en effet, 6 engagements<sup>1</sup> ont été retenus sur la base notamment des réflexions du FCE et proposés tout d'abord aux partis politiques, puis aux candidats aux élections, en début d'année 2020.

Enfin, à l'instar du Forum des entreprises engagées, le FCE interagit avec d'autres sections du mouvement TI, et avec d'autres forum d'acteurs publics. En 2019 cela a notamment été le cas avec la section allemande de Transparency, dans la perspective de travaux communs à venir pouvant enrichir les réflexions des deux forums.

## AUPRES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LA FORMATION DES JEUNES :

C'est plus d'une quinzaine de bénévoles, animés par Marie Noelle Gibon, qui ont pour l'année scolaire 2019/2020, consacré près de 900 heures à la préparation, l'animation de cours dispensés, en français et en anglais. Ils ont été aidés dans leur tâche par des membres de l'équipe permanente. Cette activité tend à se déployer chaque année davantage mais impose simultanément un recrutement et une

---

<sup>1</sup> 1. Mettre en place un plan de prévention de la corruption

2. Publier les rencontres des décideurs publics locaux avec des lobbyistes sous forme d'agenda ouvert

3. Mieux encadrer l'usage des frais de représentation des responsables d'exécutifs locaux et en assurer la transparence

4. Mettre en œuvre un registre public des déports

5. Publier en « open data » des jeux de données et documents administratifs lisibles par les citoyens

6. Publier le montant cumulé de l'ensemble des indemnités perçues par les élus

mobilisation croissante des bénévoles, sans oublier la nécessaire actualisation des supports pédagogiques, et leur enrichissement par l'examen des cas pratiques dont sont toujours friands les étudiants.

Au cours de cette année 2019 ont été organisées : une réunion annuelle avec les établissements d'enseignement supérieur partenaires et une réunion annuelle avec les enseignants pour partager les expériences et élaborer les lignes de conduite pour l'année qui suit.

Sur l'année scolaire 2019-2020, TI France est intervenue dans une dizaine d'établissements d'enseignement supérieur public ou privé : universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs. Pour dispenser plus d'une soixantaine d'heures de cours aux étudiants en Master 2 Ethique des affaires, Achats, Audit et Conseil, Métiers de la représentation, Sciences Politiques, Gestion Stratégique des Ressources Humaines, etc.) Masters spécialisés et MBA.

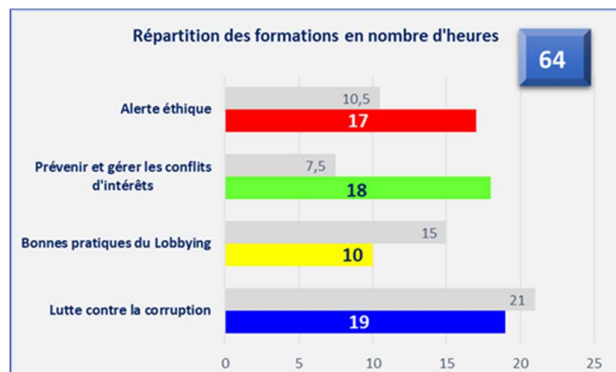
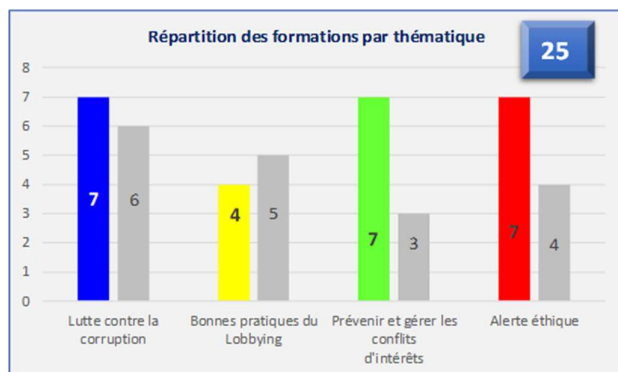
Ces formations permettent aux étudiants de compléter leurs savoir-faire techniques par des savoir-être comportementaux ; elles ont vocation à leur donner l'opportunité de plonger dans le grand bain de la vie active en ayant pleine connaissance des écueils qui peuvent s'y trouver et en sachant comment les éviter.

#### Sur l'année scolaire 2019/2020, la demande de formation a augmenté :

- TI France a assuré 25 interventions soit un volume de 40% supérieur à celui de l'année 2018-2019.
- 11 Etablissements d'Enseignement Supérieur ont fait appel à TI France contre 6 l'année précédente. Sur ces 11 établissements, 5 n'avaient pas encore fait appel à TI France.

#### Et évolué :

- Forte hausse de la demande pour les modules traitant de l'éthique dans l'entreprise (Prévention et gestion des conflits d'intérêts/Pratiques de l'alerte éthique). Le traitement de cette thématique par TIF a permis de capter 3 nouveaux Etablissements.
- Si la durée moyenne d'une session de formation est de 3 heures par module, et c'est le cas pour 51% d'entre elles, il a fallu adapter l'offre à la demande et notamment packager la thématique de l'éthique en 3 heures ou inversement y consacrer 7 heures, tout comme proposer des modules de 2 heures (corruption) ou de 1 heure (lobbying)



La facturation des interventions s'élève à 6 757€ contre 4 690€ sur le cycle précédent.

Aux côtés d'autres partenaires comme l'Université de Göteborg (Suède), l'Université Savonia (Finlande), et Alfred Compliance, TI France participe également au projet financé **par le programme européen Erasmus+** qui a vocation à créer un module de formation sur la lutte contre la corruption et le blanchiment destiné à renforcer les MBA européens. Face au constat que les écoles de commerce tant françaises qu'européennes ne proposent pas systématiquement une formation à l'éthique et à la compliance, laissant aux entreprises le soin de former leurs collaborateurs, l'IPAG l'Institut de Préparation à l'administration et à la gestion a réuni ce consortium en vue de l'élaboration de ce contenu pédagogique d'ici 3 ans.

Pour Laurence Fabre, responsable secteur privé et enseignement supérieur pour TI France :

« La lutte contre la corruption est avant tout une question de culture. La formation contribue fortement à la diffusion d'une culture des affaires plus intègre. Avec ce futur module l'objectif n'est pas de créer de la conformité, mais bien d'impulser des changements profonds de comportement ».

## Participer à la dynamique du mouvement mondial

S'inscrire dans le maillage mondial du Mouvement Transparency International, permet à chaque section de bénéficier d'une dynamique bien réelle et de publications qui contribuent à notre propre légitimité à agir au niveau national qui est le nôtre. Ainsi, par exemple l'IPC est un outil essentiel développé par TI et chaque section s'y réfère.

**L'interaction entre les différentes sections est l'une des importantes plu values de ce maillage mondial.** Nous l'avons vu en 2019 sur le sujet de la restitution des avoirs : nombreuses sont les sections qui recherchent notre expertise en la matière. De la même façon, la création de la Maison des lanceurs d'alerte suscite l'intérêt de nos homologues. Si TI France répond sur ces sujets avec beaucoup d'enthousiasme, c'est en revanche notre section qui vient rechercher l'expérience des sections méditerranéennes pour étendre nos actions de sensibilisation au jeune public, ou d'autres encore pour s'inspirer de leurs méthodes d'animation des forum de collectivités, comme d'entreprises.

Il nous revient enfin de contribuer à cette dynamique mondiale, en nous associant aux travaux du mouvement. C'est ce que nous faisons dans le cadre de la **Réflexion stratégique : Vision 2030** initiée à l'occasion des 25 ans du mouvement. Cette stratégie permet de fédérer l'ensemble des sections autour d'une réflexion sur les principaux challenges, enjeux et opportunités dans le champ de la corruption au cours des 10 prochaines années.

Actualité marquante pour TI France : **l'élection de François Valérian, membre de notre Conseil d'administration au board de TI lors de l'assemblée générale du Mouvement en novembre.**

“ Je souhaite que notre mouvement poursuive son combat contre la corruption pendant les 25 années à venir, un mouvement qui met à profit une richesse géographique unique pour conduire une action de plaidoyer ambitieuse, un mouvement qui travaille avec les entreprises et qui est aussi capable de réclamer une sanction contre ceux, entreprises comme individus, qui commettent ou tolèrent des faits de corruption, un mouvement capable de travailler avec les gouvernements mais aussi capable de dire la vérité au pouvoir, à tous les pouvoirs, et de défendre les plus vulnérables, un mouvement capable de contribuer à des sociétés « soutenables » parce que supporter un haut niveau de corruption n'est pas plus soutenable pour nos sociétés, qu'un haut niveau de carbone ne l'est pour notre planète. »



A l'occasion de cette Assemblée générale du mouvement, TI France a souhaité donner un écho international à **son plaidoyer en faveur de la restitution des avoirs issus de la corruption**, aux populations qui en ont été originellement spoliées en proposant l'adoption d'une résolution.

Cette résolution précise que dans un contexte de scandales récurrents concernant les biens mal acquis, le Mouvement appelle la mobilisation des pays dépositaires de ces avoirs, à mettre en œuvre des sanctions dissuasives contre tout type d'intermédiaires qui rendent possibles ces investissements, ou tout du moins, ne les dénoncent pas aux autorités. Il s'agit également de veiller aux moyens

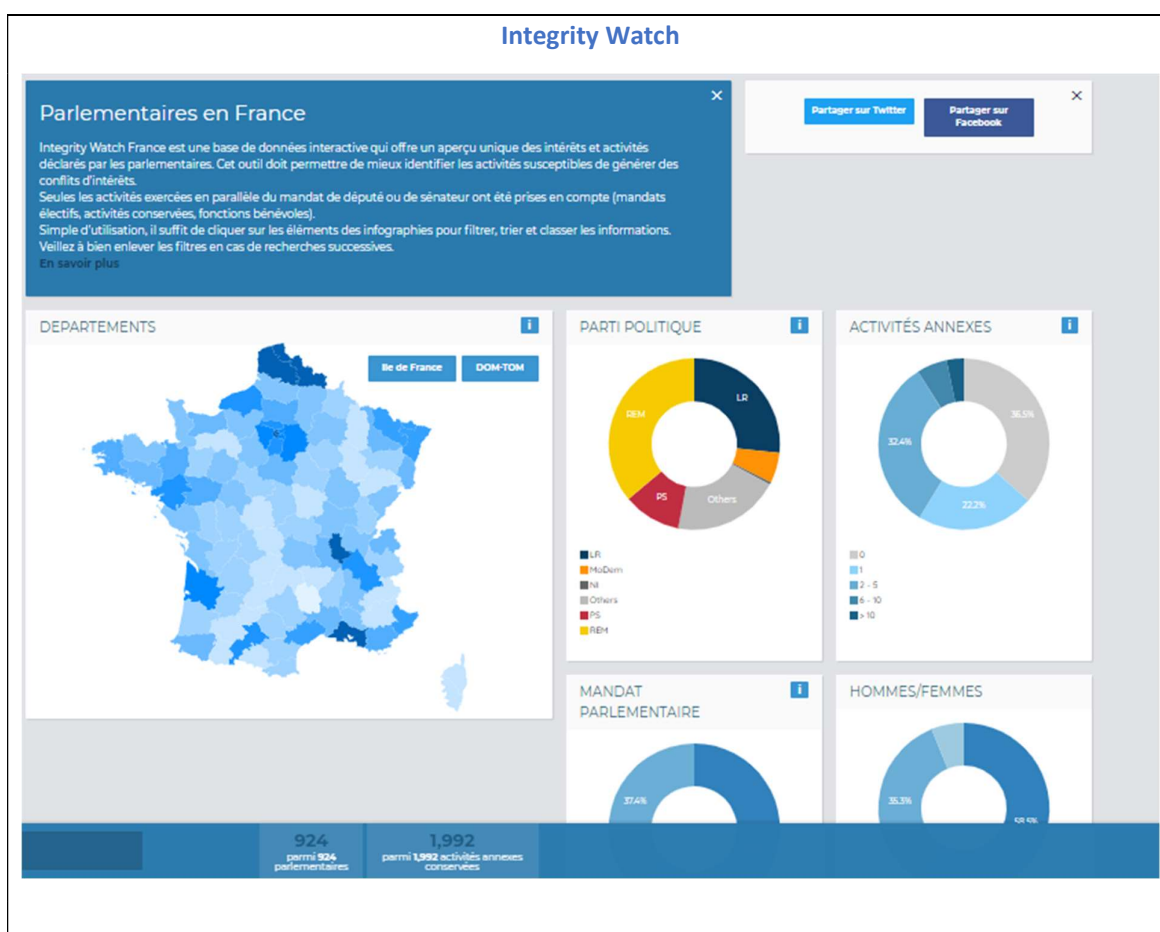
nécessaires à l'investigation pour que ces avoirs puissent être identifiés et saisis, et que les responsables soient punis. De plus, une fois saisis, ces biens doivent revenir et profiter au pays d'origine. Enfin, le process de restitution doit être pleinement transparent, réalisé en concertation avec la société civile afin de garantir que ces sommes reversées viennent répondre à ses besoins.

Cette résolution a été adoptée par une très large majorité et soutenue par l'intervention de nombreuses sections dont le Canada, le Portugal, le Royaume Uni ...

### Ce plaidoyer, TI France l'a relayé lors de bien d'autres événements à l'international :

La section a ainsi participé à deux panels organisés à Vienne en mai et septembre en marge de réunions organisées par la Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, et est aussi intervenue auprès de l'agence allemande du développement sur les dernières avancées en Europe et en Afrique en matière de recouvrement des avoirs. Enfin, TI France a été invité en octobre 2019 à présenter les derniers développements en matière de restitution des avoirs lors d'une réunion organisée par le groupe de travail anticorruption auprès du G20.

**Le plaidoyer en faveur de la transparence du Lobbying** est également largement soutenu par le Mouvement, en lien avec notre bureau européen à Bruxelles : TI EU, au moyen d'Integrity watch :



Ce plaidoyer, TI France l'a porté au niveau européen en proposant aux candidats eurodéputés de s'engager à faire la transparence sur leurs rendez-vous avec les lobbyistes et sur les positions qui leur sont transmises ou qu'ils soutiennent. En avril 2019, Transparency France rend public son plaidoyer pour les élections européennes, appelant les candidats à s'engager pour l'éthique et l'Etat de droit.

Résultats :

- 48% des candidats en position éligible (42),

- 6 têtes de liste

- et 148 candidats en tout s'engagent notamment en faveur de la publication de l'agenda de leurs rencontres avec des lobbyistes, d'un soutien à la création d'une autorité indépendante de prévention et de contrôle des conflits d'intérêts « HATVP européenne ».